

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 17 avril 2023 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE

S.O.  
2023-04-03

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le troisième jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-trois à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1  
Madame Johanne Joannette, conseillère district no. 2  
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3  
Madame Annie Gagnon, conseillère district no. 4  
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no.5  
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no.6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assistent également à cette assemblée.

Rs.2023-04-137

**ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 avril 2023 avec les modifications suivantes:

**AJOUTER :**

**5.6 Demande de la préventionniste en incendie – Camp de jour.**  
**15.2 Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par Profab 2000 Inc.**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-04-138

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2023.**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 mars 2023, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2023, tel que rédigé par la greffière.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **CORRESPONDANCE.**

Rs.2023-04-139

### **DEMANDE DE COMMANDITE PAR LE CLUB OPTIMISTE D'ACTON VALE.**

Attendu que le trésorier du Club Optimiste d'Acton Vale, monsieur Martin Rivard, soumet une demande de commandite à la Ville pour la tenue de leur journée de Quilles, qui aura lieu le 15 avril 2023 au salon de quilles La Place, à St-Nicéphore;

Attendu que la demande de commandite consiste à offrir un prix de présence soit en argent ou un cadeau, qui serait remis lors de la journée;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser la remise d'objets promotionnels qui seront remis lors de la journée de Quilles, à titre de commandite.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-04-140

### **DEMANDE DE MADAME CATHERINE DÉSAUTELS.**

Attendu que Madame Désautels fait part à la Ville d'une situation insécurisante pour les enfants du quartier où elle demeure, plus précisément sur la rue du Boisé;

Attendu que Madame Désautels demande à la Ville d'installer une signalisation « *Attention à nos enfants* », ou quelque chose de semblable, à plusieurs endroits dans la rue;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale verra à faire installer une signalisation « *Attention à nos enfants* », sur la rue du Boisé.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-04-141

### **DEMANDE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE POUR LE TOURNOI DE GOLF DU 9 JUIN 2023.**

Attendu que le tournoi de golf de la Chambre de commerce de la région d'Acton est prévu pour le 9 juin 2023;

Attendu que l'an passé, 136 golfeurs et golfeuses étaient présents et que cette année, un maximum de 144 joueurs est prévu, soit un terrain complet;

Attendu qu'une demande de commandite est soumise afin d'obtenir des articles promotionnels pour remettre à tous les participants et les participantes du tournoi;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le

conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser la remise d'objets promotionnels aux joueurs qui participeront à ce tournoi à titre de commandite.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.**

Aucune dépense.

Rs.2023-04-142

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION – FÉDÉRATION DES VILLAGES-RELAIS.**

Attendu que la Ville d'Acton Vale a reçu le renouvellement de l'adhésion à la Fédération des Villages-relais, soit du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 1 900 \$, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 02-110-00-494, à la Fédération des Villages-relais du Québec, pour l'adhésion du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-04-143

**ANNULATION DE LA RÉSOLUTION 2023-03-094 AINSI QUE LE PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE – BUREAU TOURISTIQUE.**

Attendu qu'à la séance du 6 mars 2023, le Conseil adoptait la résolution 2023-03-094 concernant l'accord du protocole d'entente à intervenir avec la Chambre de commerce pour l'occupation des locaux de la gare du Grand-Tronc et la gestion du bureau touristique;

Attendu que ledit protocole d'entente vient à échéance seulement le 31 mars 2024 et non le 31 mars 2023;

Attendu qu'il y a lieu d'annuler la résolution 2023-03-094 ainsi que le protocole d'entente signé le 8 mars 2023, afin de respecter les échéances du protocole signé en 2021;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'annuler la résolution 2023-03-094 ainsi que le protocole d'entente à intervenir avec la Chambre de commerce pour la gestion du bureau touristique signé le 8 mars dernier;

Que ledit protocole d'entente soit signé à sa prochaine échéance, soit pour le 31 mars 2024.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-04-144

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'INSCRIPTION D'UNE ÉLUE AU 12<sup>E</sup> CONGRÈS ANNUEL DES VILLAGES-RELAIS.**

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant suffisant pour l'inscription d'UNE (1) personne au 12<sup>e</sup> Congrès annuel des Villages-Relais, qui aura lieu du 24 au 26 mai 2023 à Lac-Bouchette;

De payer, à même le poste budgétaire 02-110-00-310, le coût d'inscription de la congressiste ainsi que toutes les dépenses inhérentes pour assister audit congrès. Les dépenses reliées au conjoint sont à la charge de la congressiste.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-04-145

**DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT DE PERFORMANCE : INFORMATION SUR LE SITE WEB DES MUNICIPALITÉS DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC.**

Considérant le dépôt du rapport Audit de performance – Rapports d'audit portant sur l'information sur le site Web des municipalités publiés par la Commission municipale du Québec le 22 mars 2023;

Considérant l'engagement de la direction générale de la Ville d'Acton Vale à l'égard de la mise en œuvre des recommandations dudit rapport et plus particulièrement l'adhésion de madame Nathalie Ouellet, directrice générale, aux recommandations qui lui sont adressées par la Vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu ce qui suit :

Prend acte du rapport Audit de performance – Rapports d'audit portant sur l'information sur le site Web des municipalités, publiés par la Commission municipale du Québec le 22 mars 2023;

Prend acte de l'adhésion de madame Nathalie Ouellet, directrice générale de la Ville d'Acton Vale, aux recommandations qui lui sont adressées par la Vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**DEMANDE DE LA PRÉVENTIONNISTE EN INCENDIE – CAMP DE JOUR.**

Attendu que madame Amélie Côté-Lambert, préventionniste en incendie de la MRC d'Acton, souhaite mettre en place un projet pilote pour un camp 911;

Attendu que le camp de jour permettrait à douze candidats âgés entre 12 et 17 ans d'avoir en leur possession des connaissances sur trois principaux métiers d'urgence, tels les métiers de pompiers, policier et ambulancier;

Attendu que les candidats apprendront à prodiguer les premiers soins et seront sensibilisés aux conséquences encourues en ce qui a trait à l'alcool au volant, aux stupéfiants et autres;

Attendu que le camp se déroulera en collaboration avec les services incendies et qu'un programme différent est prévu dans cinq casernes de la MRC d'Acton;

Attendu que le programme sera entièrement sous la direction de la préventionniste. La préventionniste, avec la collaboration des directeurs de SSI, coordonnera les activités sur le terrain avec les pompiers ayant une formation adaptée et par des éducateurs et éducatrices aptes à exercer le poste;

Attendu que les frais encourus seront partagés avec les services incendies de la MRC d'Acton;

Attendu que madame Côté-Lambert demande à la Ville d'Acton Vale sa participation en mettant à sa disposition, pour une journée, trois pompiers formés, lors de la semaine du camp 911;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale appuie madame Amélie Côté-Lambert, préventionniste en incendie de la MRC d'Acton, dans son projet pilote pour un camp 911;

D'autoriser un montant maximum de 500 \$ pour les frais encourus;

D'autoriser que trois pompiers formés participent à ce projet durant une journée complète lors de la tenue du camp.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

...Dépôt du rapport du département suivant :

a) Service incendie.

**Le conseil prend acte.**

... Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

**Le conseil prend acte.**

Rs.2023-04-147

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

<b>Liste des paiements préautorisés :</b>	
• Liste des chèques émis et des paiements directs du 01-03-2023 au 29-03-2023	106 778.77 \$
• Paiements par AccèsD du 01-03-2023 au 31-03-2023	230 377.95\$
• Remboursements par Carte de crédit – Loisirs du 01-03-2023 au 31-03-2023	37.00 \$
• Salaires et REER pour le mois de mars 2023	151 967.94\$
<b>Liste des comptes à payer :</b>	
• Pour le mois de mars 2023	418 070.42\$
<b>Grand Total</b>	<b>907 232.08\$</b>

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-04-148

**RÉSOLUTION POUR RÉSERVER UNE SOMME DANS LES SURPLUS AFFECTÉS.**

Attendu qu'une entente de tarifs préférentiels a été conclue et signée entre la Ville d'Acton Vale, la MRC d'Acton ainsi que toutes les municipalités de la MRC d'Acton, concernant les modalités et les conditions d'utilisation du Complexe multisports Desjardins;

Attendu qu'en vertu de l'article 4 de cettedite entente, il est prévu de

créer une réserve annuelle de 5 000 \$ pour la réfection future du Complexe multisports Desjardins;

Attendu qu'en vertu de l'article 4 de l'entente, une quote-part a été facturée à la MRC, en 2022, dans une proportion de 50% RFU et 50% population;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

De réserver une somme de 5 000 \$ dans les surplus affectés qui sera utilisée pour la réfection future au bâtiment.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-04-149

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR BFL CANADA.**

Attendu que la Ville d'Acton Vale a reçu la facture de la police d'assurance pour les municipalités aux fins de la protection de la réputation et de la vie privée des élus des hauts fonctionnaires municipaux et de l'assurance remboursement des frais juridiques relatifs à la responsabilité pénale découlant d'un accident de travail;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 2 593.03 \$, taxes incluses, ainsi que son paiement, à même le fonds général au poste budgétaire 02-xxx-xx-420, à **BFL** pour la police d'assurance pour les municipalités aux fins de la protection de la réputation et de la vie privée des élus des hauts fonctionnaires municipaux et de l'assurance remboursement des frais juridiques relatifs à la responsabilité pénale découlant d'un accident de travail, pour la période du 31 mars 2023 au 31 mars 2024.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

... Le maire **Éric Charbonneau** et la conseillère **Pierrette Lajoie** quittent leur siège.

... Le conseiller **Bruno Lavallée** prend le siège en tant que maire suppléant.

Rs.2023-04-150

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE D'ACTON VALE ET LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE – SECTION LOCALE 1862.**

Attendu la convention collective signée entre les parties et qu'une demande a été faite par l'employeur au syndicat;

Attendu que le syndicat est d'accord pour signer une lettre d'entente;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'accepter, telle que déposée par la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications, une lettre d'entente à intervenir entre la Ville d'Acton Vale et le Syndicat canadien de la fonction publique -Section locale 1862, ayant pour objet « Entente relative à la rémunération de la Trésorière adjointe »;

D'autoriser la directrice générale, la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications, le président et le vice-président du syndicat à signer, pour et au nom de la ville, ladite lettre d'entente.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**... Le maire Éric Charbonneau, la conseillère Pierrette Lajoie et le conseiller Bruno Lavallée reprennent leur siège.**

Rs.2023-04-151

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE D'EMPLOYÉS TEMPORAIRES À TEMPS PLEIN – SERVICES CULTURELS ET SPORTIFS.**

Attendu le besoin d'employé pour les postes temporaires à temps plein– Services culturels et sportifs;

Attendu que la Ville a procédé à l'affichage à l'interne et à l'externe pour lesdits postes et que trois (3) candidats ont été rencontrés en entrevue;

Attendu la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications et du directeur des Services culturels et sportifs;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser l'embauche des candidats suivants : David Ménard et Réjean Nadeau, selon la description prévue à l'article 5.03 de la convention collective. La date de début en poste sera le ou vers le 17 avril 2023 et le salaire sera celui d'une classe 3 prévu à la convention.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-04-152

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE D'EMPLOYÉ COORDONNATEUR SPORTS ET LOISIRS – SERVICES CULTURELS ET SPORTIFS.**

Attendu la création du poste de Coordonnateur Sports et Loisirs (cadre) temps plein – Services culturels et sportifs;

Attendu que la Ville a procédé à l'affichage à l'interne et à l'externe pour ledit poste;



Attendu que six (6) entrevues téléphoniques ont été effectuées et que deux (2) candidats ont été rencontrés en entrevue;

Attendu la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications et du directeur des Services culturels et sportifs;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser l'embauche de monsieur Dave Timmons à titre de Coordonnateur Sports et Loisirs le ou vers le 17 avril 2023, selon les conditions prévues à la Politique de travail de cadres;

Que l'entrée en poste soit à l'échelon 12 mois, de la classe « Récréologue » et que la progression à l'échelon suivante après la période de probation.;

Que monsieur Timmons aura également droit à une semaine de vacances de plus que ce que la Politique prévoit après un an de service.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

#### **DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE.**

Dépôt du rapport annuel « Bibliothèque municipale » pour l'année 2022.

**Le conseil prend acte.**

Rs.2023-04-153

#### **ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE MOBILIER URBAIN – TERRAIN DE PÉTANQUE.**

Attendu que la Ville a procédé, le 22 mars 2023 à 10 h, à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumissions pour la fourniture de mobilier urbain pour le terrain de pétanque;

Attendu que deux (2) fournisseurs ont été invités à soumissionner et que la Ville a reçu une (1) soumission;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit: **Maglin Site Furniture Inc.**, pour la fourniture de mobilier urbain pour le terrain de pétanque;

D'autoriser une dépense d'un montant de 25 777.40 \$, incluant les frais de livraison, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-700-10-000 pour la fourniture de mobilier urbain pour le terrain de pétanque;

De financer cette dépense telle que précisée à la résolution 2023-02-064.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-04-154

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PROFAB 2000 INC.**

Attendu que la Ville d'Acton Vale s'est vu octroyer une subvention dans le cadre du projet local – Fonds de soutien aux projets structurants pour l'aménagement de terrains de pickleball;

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 10 205 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-700-10-000, à Profab 2000 Inc. pour l'installation d'ancrage et l'installation de poteaux pour les terrains de pickleball;

De financer cette dépense à même le Fonds de soutien aux projets structurants.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

... VARIA

Rs.2023-04-155

**VOTE DE FÉLICITATIONS À MONSIEUR TOMMY DEMERS.**

La conseillère Annie Gagnon propose et il est unanimement résolu de féliciter monsieur Tommy Demers pour sa participation et ce, jusqu'en quarts de finale, à l'émission *La Voix*.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**PÉRIODE DE QUESTIONS.**

La période de questions débute à 20 h 15.

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 15.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et quinze minutes (20;15)

Éric Charbonneau  
Maire

Claudine Babineau, OMA  
Greffière

**CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je, Sylvie Guay, CPA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

\_\_\_\_\_  
Trésorière

\_\_\_\_\_  
Date